



Fédération Française de Tennis de Table

Comité Départemental de la Somme

Procès-verbal

**de l'Assemblée Générale Ordinaire
des clubs de la Somme
Du 28 Août 2021**

Procès-verbal de l'assemblée générale électorale des clubs de la Somme affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table, tenue le 28 Août 2021, à la Maison des Sports, 2 rue Lescouvé, à AMIENS, de 15h00 à 18h15, sous la présidence de Romain REVAUX.

Clubs présents : Villers-Bretonneux PPC, Amiens LL, Feuquières en Vimeu TT, Puzeaux AAE, Bouzincourt PPC, Pierrepont Sur Avre USL, Moreuil PPC, Ville Le Marcelet-Flixecourt TT, Poix de Picardie USTT, Domart Sur la Luce TT, Dreuil TT, Roye PPC, Longueau ESC, Vauchelles ASVCD Somme TT, , Eppeville TT, Plessier Rozainvillers SC, Caix Rosières TT, Doullens Bernaville, AS, Proyart TT, Amiens STT , Rue UP, , , Abbeville AC,

Clubs absents : Muille PPC, Mers le Tréport Eu TT, ATT, Albert USOA TT, Friville Escarbotin-Belloy TT,, Saint Sauflieu ASL, Flaucourt ASL,, Canchy ASC, Blangy-Bouttencourt SEP, Allery TT, Montdidier PPC,, Béthencourt US, ,Péronne TT, Epagnette, Franvillers, Fourdrinoy-Cavillon, Boves ASTT, Vignacourt TT, Fort Mahon Plage AAE, St Valéry ASTT , Beauval TT, , Combles FR, , Tincourt Boucly FrC, Ribemont/Ancre TT.

Pointage des Associations et accueil par le Président

23 clubs présents (23 clubs absents) sur les 46 clubs du comité de la Somme affiliés durant la saison 2020-2021.

Cela correspond à 66 voix présentes sur 116 voix au total. Le quorum de 59 voix est donc et l'Assemblée Générale ordinaire peut se dérouler normalement.

En préambule de l'assemblée, Romain REVAUX souhaite la bienvenue aux représentants des clubs. Il présente à sa table M. Régis RECOUPE (Trésorier du comité), M Tony MARTIN ,Président du comité départemental de l' Aisne ,M. Patrick LUSTREMAN (Elu au comité directeur fédéral de la FFTT), et M. Christian BRIFFEUIL (Président de la Ligue Hauts-de-France de Tennis de table). Il excuse Gilles ERB, Président de la FFTT, représenté par Patrick, Marcel GLAVIEUX pour le CDOS, les présidents des comités de la ligue, retenus dans leurs travaux de comité de rentrée : Dominique COISNE Emmanuel MACHON Martine DRAY Tony MARTIN, ainsi que les représentants des collectivités locales Margaux DELETRE vice-présidente en charge des actions sportives et culturelles, Stéphane HAUSSOULIER Président du Conseil départemental, Guillaume DUFLOT Vice Président Sports Amiens Métropole, Alain GEST Président Amiens Métropole. Il regrette encore une fois de ne pas avoir de représentants de l'Etat en cette période de crise sanitaire, la DDCS n'ayant pas répondu à l'invitation.

Romain précise que cette assemblée a été déclarée en préfecture, le protocole a été validé. L'obligation du port du masque dans l'enceinte de la Maison des Sports doit rappeler à tous que la transmission du virus reste possible malgré la vaccination. Il remercie Eddy pour son

aide au contrôle des Pass Sanitaires. Avant de dérouler l'ordre du jour de cette assemblée générale, Romain fait observer une minute de recueillement à la mémoire de tous les pongistes et de leurs proches disparus cette année, avec une pensée particulière pour les personnes décédées du COVID en cette fin de saison. Citons notamment la disparition du président de Plessier-Rozainvillers, Claude GORET, de Jean Pierre MOREL, joueur de Moreuil. Une pensée de tous les pongistes aussi pour Jacques Secrétin, qui nous a quitté le 24 Novembre 2020.

Le Président présente le sommaire du fascicule "Reflets -Août 2021 N°45".

1. Adoption du dernier PV d'Assemblée Générale du 29/08//2020

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale du 29/08/2020 est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

En qualité de Président, Romain présente le traditionnel rapport d'activité.

LICENCES

La Somme a subi une baisse continue du nombre de licenciés depuis 2001. Cette année, dans des conditions très particulières que nous connaissons, nous avons repris largement en septembre avec l'espoir de jouer une vraie saison, et cela explique que nous nous en sortons bien au niveau du nombre de licences. Mais évidemment, nous n'avons pas pu bénéficier des licences de fin d'année, ainsi que des passages en licences traditionnels de certaines licences promotionnelles avec les compétitions de fin de saison. Finalement, nous terminons donc la saison avec une baisse importante du nombre de licenciés (258 licenciés de moins, soit 1346 licenciés contre 1604 ,l'année dernière), surtout avec une baisse des licenciés promotionnels à près de 30% (-116) et une plus faible baisse des licenciés traditionnels (-142) soit une baisse de 12% par rapport à l'an dernier. Evidemment, la plupart des clubs perdent des licenciés, quelques uns se maintiennent à un niveau égal. Je tiens à vous remercier du travail fait en début de saison pour convaincre vos licenciés de reprendre. Je tiens aussi à remercier tous les clubs d'avoir joué le jeu au moment de l'appel à paiement de la Ligue qui, je vous le rappelle, a largement mis la main au porte feuille puisqu'elle a dû souscrire un PGE de 100 000 € finalement.

RAPPEL de la réunion COVID avec les clubs : Concrètement : la ligue va donc percevoir 85 000 € au lieu de 170 000 €, mais elle doit prendre en charge 115 000 € de la demi part fédérale. Elle va donc sortir 30 000 € de ses réserves. Il faut y ajouter les 85 000 € non perçus sur sa quote-part.

Et la différence de licence N-1 pour un montant de 30 000 €

Soit une différence sur les licences par rapport à l'an dernier de 145 000 € !!!!

+ PAIEMENT DE LA PART FEDERALE DU CRITERIUM pour un tour (UN QUART DE LA PART FEDERAL DES INDIVIDUELS) : 3000€

Le Comité de la Somme a ,lui aussi, fait des efforts budgétaires, pour la saison 2020/2021:

1) Diminution de 50% des inscriptions au championnat par équipes Seniors, Gratuité pour les jeunes et le championnat féminin soit 4 800€

2) Abandon des 50% de quote-part licence départementale soit 8000 €

Auquel s'ajoutent la perte de 3 000 € (baisse des licences) et les dépenses du Critérium fédéral non compensées : 500€

TOTAL : 13 300 € d'efforts financiers en direction des clubs cette saison (sans compter la perte de licenciés)

Romain souhaite rappeler la possibilité des différents types de licences :

- Traditionnelle : les joueurs du club, réguliers, compétiteurs.
- Promotionnelle : les joueurs du club, réguliers ou pas, non compétiteurs
- Évènementielle : les personnes ayant pratiqué le tennis de table grâce au club, sur des actions menées par le club dans sa salle ou ailleurs.

Ce dernier type de licence a été beaucoup critiqué, car accusé de faire gonfler les chiffres. Précisions, je n'en ai pas parlé dans les chiffres précédents, car elles sont pour moi à part. Si elle est gratuite, avec juste nom, prénom, date de naissance et commune, elle permet néanmoins à notre sport d'avoir plus de poids.

J'y vois un tout autre intérêt : montrer à tous que vous travaillez à la promotion de notre sport, et en particulier à la relance de votre activité, que votre club se bouge pour ça. Cela veut d'abord dire à vos élus locaux, vos mairies, le conseil départemental, l'état via l'agence du sport dont nous reparlerons plus tard, vos partenaires privés... A la ligue aussi, en montrant que les clubs samariens font des actions de promotion, et à la fédération enfin. Cela vous permet de justifier concrètement vos bilans d'action. Le Comité se charge de valider ces licences, puis fournit aux clubs un justificatif du nombre de licences événementielles réalisées par le club, comme cela se pratique dans d'autres départements.

CHAMPIONNAT

Le Championnat par équipes avait bien commencé, avec peu de perturbation sur les deux premières journées (ce qui n'était pas le cas au niveau régional), et la fin des compétitions est arrivée dès les vacances de Toussaint. L'utilisation de GIRPE s'est généralisée, de nombreux clubs s'y mettent. Le Comité vous aide toujours à l'achat de matériel informatique, selon les mêmes modalités (150€ sur présentation d'un justificatif). 14 clubs en ont bénéficié. Nous refaisons une formation le 25 septembre à l'ASTT.

Nous avons repris les classements de la dernière phase jouée entièrement (phase 1 de la saison 2019 -2020) pour redémarrer la saison, et nous vous avons sollicité pour les repêchages.

En effet, Un mail a été envoyé aux clubs au regard du nombre d'équipe manquant dans chaque division pour savoir qui souhaitait un repêchage en division supérieure (sauf R4, géré par la ligue), à savoir 15 places en D1 et D2 (en comptant les repêchages de R4). Nous avons 16 équipes en moins inscrites cette année.

Bien entendu, vos demandes ne sont pas acquises, car nous repêchons dans l'ordre du classement, les derniers de poule devant obligatoirement descendre. (le nouveau responsable du championnat de la Somme est Francis DAMAY).

Rentrée COVID 19 : Bien entendu, les licenciés vont peut-être avoir des difficultés à reprendre dans vos clubs, et la situation peut évoluer. Pour le moment, le passe sanitaire est obligatoire pour les adultes (loisirs, entraînement et compétitions) et le sera pour les 12-17 à partir du 30 septembre.

Les principales contraintes de l'année précédente n'existent plus (nettoyage de la table entre les sets, utilisation d'une balle par match, nettoyée avant le début du match), le port du masque hors aire de jeu reste de rigueur pour plus de sécurité.

Protocoles sanitaires de la FFTT sur le Pass sanitaire à compter du 09/08/2021

L'application de cette mesure est une décision gouvernementale obligatoire, il sera impossible d'y déroger. Elle concernera l'ensemble des fédérations sportives françaises. Le Pass sanitaire sera donc requis pour pouvoir jouer au tennis de table et accéder aux vestiaires ainsi qu'aux salles avant chaque entraînement ou chaque match de compétition....

Pour rappel, le Pass sanitaire consiste en la présentation numérique (via l'application TousAntiCovid) ou papier d'une preuve sanitaire, parmi les trois suivantes :

- un certificat de vaccination, à la condition que les personnes disposent d'un schéma vaccinal complet et du délai nécessaire après leur dernière vaccination ;
- un test négatif de moins de 72h00 ;
- un résultat d'un test RT-PCR positif attestant du rétablissement après avoir contracté la Covid-19.

QUI CONTROLE ?

La responsabilité de la mise en place du PASS SANITAIRE revient à l'organisateur, donc dans la majorité des cas au président du club qui pourra déléguer la mise en place opérationnel du contrôle à des membres du club.

AVEC QUEL OUTIL CONTROLER ?

La vérification du PASS SANITAIRE est instantanée, par une ou des personnes désignées par le Club, grâce à l'application gouvernementale « TousAntiCovid Verif » (cette application est disponible gratuitement sur GooglePlay ou Apple Store. Elle permet de scanner très facilement les QR codes.

QUI DOIT ETRE CONTROLER ?

Depuis le 9 août 2021 : pour toutes personnes majeures, dirigeants ou pratiquants, bénévoles ou salariés ;
- à partir du 30 septembre 2021 : pour toutes personnes majeures et mineures de plus de 12 ans.

Exemption du Pass sanitaire pour :

- les mineurs de moins de 12 ans ;
- les scolaires et périscolaires ;
- les personnes en formation professionnelle

Pas d'habilitation des bénévoles et des dirigeants pour vérifier la carte d'identité .

“Seuls les forces de l'ordre et agents mentionnés au L3136-1 Code de la Santé Publique réalisent cette vérification, ex: officier de police judiciaire/agent de police judiciaire, policiers municipaux et les gendarmes”.

PLUS D'INFOS

Ces informations sont susceptibles d'être complétées par des situations particulières locales et des décisions préfectorales

PRINCIPES GENERAUX

Avec la présentation du Pass sanitaire, les établissements sportifs (ERP X, ERP PA) peuvent rouvrir à 100% de l'effectif autorisé dans le respect des protocoles sanitaires et gestes barrières.

L'utilisation des vestiaires collectifs est autorisée.

Le port du masque en dehors des phases de jeu n'est pas obligatoire mais conseillé.

QUESTIONS/REPONSES

**Aujourd'hui, il faut un Pass sanitaire pour jouer au ping quelle que soit la capacité de la salle ?
Même si le club a moins de 50 personnes aux entraînements ?**

Depuis le 9 août, le Pass sanitaire est exigé dès la première personne majeure.

Une souplesse est accordée aux bénévoles et salariés jusqu'au 30 août pour leur permettre de se mettre en conformité.

A-t-on le droit de demander un Pass sanitaire pour la création ou le renouvellement d'une licence dans le club afin de faciliter les contrôles par la suite ?

Non, ce n'est pas possible pour deux raisons principales :

- le Pass sanitaire peut avoir pour preuve le résultat d'un test de moins de 72 heures ;
- la vérification du Pass sanitaire se fait en local via l'application TousAntiCovid Verif, sans conservation de données. La CNIL ne permet pas de conserver les données médicales des licenciés.

Comment va-t-on faire pour les enfants qui auront douze ans après le 30 septembre ?

Ils devront se mettre en conformité. Un délai leur sera peut-être accordé par l'Etat. A ce jour, nous n'avons aucune information sur une éventuelle souplesse.

Que se passera-t'il lors d'une compétition si un joueur ne veut pas ou ne peut pas présenter de Pass sanitaire ?

Dans ce cas, il ne peut pas accéder à la salle.

Est-ce que ce joueur sera prié de sortir et la rencontre se jouera à 3 joueurs au lieu de 4, ou rencontre perdue sur tapis vert ?

Si un joueur ne peut pas accéder à la salle, alors la règle des « équipes incomplètes » de la division concernée s'applique. Des informations complémentaires seront apportées ultérieurement.

Qu'en est-il de la responsabilité du dirigeant si un joueur est dans une salle sans pass sanitaire ?

En cas de manquement peuvent être engagées :

- la responsabilité civile de l'exploitant / de l'organisateur (pour la mise en place des règles sanitaires) ;
- la responsabilité pénale de l'exploitant / de l'organisateur (en cas de négligence avérée et grave) ;
- en cas de fraude est encourue une contravention de 5e classe.

Comme l'an dernier, le comité ne distribue plus de feuille de match. Surtout, c'est l'utilisation de GIRPE qu'il faut généraliser, un outil ultra simple, mais qui nécessite du matériel et une utilisation régulière.

CRITERIUM FEDERAL

Concernant le Critérium Fédéral (compétition individuelle), on note un bon départ avec 76 inscrits au premier tour, dont 40 jeunes et 36 adultes, soit 2 de plus que l'année précédente, malgré les craintes liées à la reprise de la COVID. Romain insiste qu'elle est davantage à la carte qu'avant, et qu'elle permet de jouer aussi gratuitement sur d'autres compétitions. (Finales par classement, Championnats de la Somme)

COMPETITIONS DEPARTEMENTALES

Concernant les autres compétitions départementales, elles se résument aux compétitions jeunes de reprise de fin de saison, dont vous avez les résultats dans le Reflet. Cette reprise a été positive :

Par équipes : 6 équipes de Poussins benjamins et 13 équipes de Minimes Cadets Juniors se sont rencontrés sur des plateaux, une formule vraiment plébiscitée et positive qui nous a donné des idées pour rénover le championnat par équipes jeunes...

Individuels : Ce sont 60 jeunes, répartis sur plusieurs centres qui ont répondu à l'appel. Merci aux clubs qui ont bien voulu nous accueillir pour cette reprise. Et ce n'est pas fini puisque nous vous envoyons sous peu le règlement et les inscriptions pour la compétition de reprise adultes le 12 septembre (avec une formule par classement).

Les stages départementaux ont été une vraie satisfaction encore une fois malgré le contexte avec une formule sur sélection assez large d'abord en octobre avec peu de participants, puis un stage ouverts à tous en décembre avec 19 jeunes. Il va nous falloir renouveler le groupe de jeunes, ceux qui y participent grandissent. Le stage de rentrée sera donc largement ouvert, car il faut relancer la détection. N'hésitez pas à nous proposer des jeunes méritants, qui trouveront dans les stages un groupe qui aime se retrouver, avec des niveaux variés, mais qui travaille bien, qui sont attentifs et progressent. Il va en effet falloir défendre notre titre aux

Interdépartementaux, obtenu de justesse en 2019 et non joué depuis deux ans, surtout si nos amis du Nord et du Pas de Calais nous rejoignent cette saison.

Les stages départementaux sont aussi l'occasion pour de jeunes entraîneurs de se faire une expérience, relanceur ou encadrant bénévole. C'est aussi la possibilité de rencontrer les entraîneurs diplômés du département pour vous proposer leur aide technique si vous en avez besoin. C'est aussi créer une vraie équipe technique départementale autour d'Aline, et des relais dans les clubs.

A ce sujet, l'équipe de la commission technique du comité, menée par Sophie HENON, vous convie à une nouveauté dans notre département : le premier séminaire des entraîneurs le samedi 18 septembre à l'ASTT. Présentation des actions du comité, prise en charge de groupes variés et ateliers pratiques l'après midi, c'est aussi l'occasion de se retrouver autour du thème des entraînements jeunes.

Le travail d'Aline dans les clubs doit permettre d'avoir de bonnes pratiques, et aussi de former ainsi des jeunes adultes qui pourront faire le relais d'Aline sur les clubs. Le planning de l'an dernier communiqué dans le fascicule "Reflets 2021 " montre le rayonnement de son travail, avec de nombreuses actions dans les clubs et écoles malgré les restrictions subies sur la saison.

Romain présente le planning des actions techniques pour la saison à venir.

Le comité a la volonté d'intervenir davantage dans les écoles mais aussi de contenter les demandes de créneaux d'aide technique dans les clubs. La priorité est donnée aux jeunes, les créneaux adultes ont donc été supprimés et l'on attend beaucoup d'écoles concernées par les actions, dans le cadre de notre formule renouvelée en direction des scolaires. La durée de travail hebdomadaire d'Aline n'étant pas extensible, nous ne pouvons pas tout satisfaire.

Nous avons aussi demandé l'aide de Jean MAHAUT sur l'ouest du département. Fraîchement diplômé, il est intervenu sur 2 clubs et dans des actions de recherche de nouveaux publics (EHPAD) Les stages de reprise est prévu le Septembre. Dans notre travail de détection, la ligue a souhaité nous apporter une aide sur les poussins issus du travail des clubs et de la détection dans les stages départementaux. Cet accompagnement et notre travail de détection ont porté leurs fruits, puisque nous avons 3 jeunes samariens sélectionnés sur le Stage National de Détection à Fontaine, qui est la première étape d'entrée dans les pôles Détection France, et ce qui était la plus forte proportion départementale de la région.

A noter aussi les résultats nationaux Luca TRASCU, véritable espoir samarien, en ce moment même au Pôle France de Nantes. Que ce soit en Championnats de France, ou sur les étapes de l'ITTF, sur différents Open en Europe. Récompensé cette année du mérite départemental, je laisserai Dorothee nous faire la liste des résultats de la saison.

Satisfaction d'avoir aussi une équipe pro dans le département (Amiens STT), qui se maintient de belle manière.

La saison à venir laisse entrevoir du spectacle, à Amiens, mais aussi à Villers-Bretonneux avec un recrutement qui laisse entrevoir une belle saison de N1 !

Enfin, l'organisation des compétitions départementales pour la saison 2020-2021 a été décidée, ce matin même, lors de la réunion du CD, notamment pour les lieux des Critériums fédéraux départementaux mais qui deviennent compliqués à déterminer faute de clubs volontaires, en nombre suffisant. Vous serez informés dans la semaine afin de permettre à vos licenciés de se positionner et s'organiser.

Une nouvelle formule du Championnat Jeunes a aussi été déterminée : par équipes de 2 et par plateaux de 3 équipes sur un format de Coupe Davis. Trois divisions (D1 , D 2et D3) par poules de 9 avec montées et descentes, toutes les 4 journées L'objectif est de répondre aux difficultés des clubs suite à la crise du COVID pour constituer des équipes complètes.

3. Présentation du bilan financier 2020 / 2021

Régis RECOUPE présente les comptes relatifs à la saison. L'exercice est positif dû à la COVID 19.

Produits d'exploitation : 35674,85€ dont 17 000€ de dotation de la Ligue
(en N-1 : 54398,15€)

Charges d'exploitation : 35254,46€ (en N-1 :53569,05€) car arrêt des compétitions , fin Octobre 2020

Compte de bilan au 30/06/2021 : 136769,76 € (en N-1 :129113,44€)

Résultats excédentaires :1656,32€ (en N-1 :1270,97€)

Les provisions sont de :31 000€

La politique incitative du CD 80 pour les années à venir nécessite ces provisions ,pour entre autre :

- Volonté d'aider financièrement les clubs dans les années à venir
- Perte de 6000 € sur les licences .
- Dette éventuelle de 3500 € envers l'URSSAF (somme, à ce jour, non encore demandée par cet organisme)

4. Rapport des commissaires aux comptes

Bernard NAUJOKS nous commente le bilan financier. Les commissaires aux comptes rappellent avoir procédé au contrôle en effectuant toutes les diligences nécessaires. Sur le bilan vérifié, clôturé au 30 juin 2021, il constate que le produit d'exploitation reflète la réalité. Ils notent la gestion saine de la trésorerie, en compte sur livret et part sociale. Les comptes annuels tels qu'ils sont présentés à l'assemblée sur le compte-rendu financier sont réguliers et sincères.

5. Budget Prévisionnel 2021-2022

Prévisionnel : 40 829 €

6. Quitus au trésorier

Le bilan financier 2020/2021 ainsi que le budget prévisionnel 2021/2022 sont adoptés à l'unanimité

7. Election complémentaire de nouveaux membres du Comité Directeur

Un appel à candidature pour compléter le Comité Directeur a été lancé aux clubs en juillet dernier. Le Comité Départemental a reçu 1 candidature pour 3 postes à pourvoir : Franck DUMINI du club de Rue UP.

Romain annonce le résultat du vote : 63 oui contre 3 non. Franck DUMINI est donc élu au CD Somme.

8. Election du représentant à la Fédération Française de Tennis de Table(non abordée lors de l' AG)

Le Comité Directeur propose Francis DAMAY comme suppléant de Romain REVAUX, en tant que représentant à la Fédération Française de Tennis de Table
La proposition est adoptée

9. Election des commissaires vérificateurs pour l'année 2019 / 2020

Suivant la proposition du Comité Directeur, Bernard NAUJOKS et Philippe DEROBERT sont réélus à l'unanimité par l'assemblée.

10. Intervention des participants

Questions sur le pass sanitaire

Si un joueur ne possède pas le pass sanitaire, le dirigeant du club ou son délégué doit lui refuser l'accès de la salle. Néanmoins, dans nos compétitions départementales, une équipe peut se présenter seulement à 3 licenciés sans sanction

Le Président de la Ligue, Christian BRIFFEUIL précise qu'à chaque fois qu'un joueur sort de la salle pour aller fumer (par exemple) la loi précise qu'il doit être, de nouveau, contrôlé et présenter son pass sanitaire.

Le Président est responsable civilement, voire pénalement, de l'application des protocoles sanitaires mais il peut désigner des référents (les capitaines d'équipe, par exemple)

Il n'est pas du ressort du Juge arbitre d'effectuer ces opérations de contrôle.

Questions sur les subventions

Il faut savoir que le compte ASSO devient indispensable pour obtenir des subventions dont le remboursement du Pass Sport (voir tutoriels qui sera envoyé aux clubs).

Romain explique qu'il n'en reste pas moins que certains dossiers de subvention sont assez complexes (cas des dossiers ANS) à remplir pour des clubs qui n'ont pas de salariés (comme la plupart des grands clubs) sauf pour le dossier du Conseil départemental qui est assez accessible (montant de 300 € à récupérer) .

La Commission régionale de développement de la Ligue travaille actuellement sur ce sujet pour établir des fiches explicatives de présentation des aides financières aux clubs . Un groupe de travail va recenser les besoins des clubs concernant , par exemple, la gestion d'un club.

Questions sur les dirigeants bénévoles

Les dirigeants actuels de club sont, en moyenne, assez âgés et exercent de telles fonctions depuis plusieurs dizaine d'années ont du mal à trouver des remplaçants , même si certains clubs ont vu des Présidents plus jeunes assurer la succession. C'est la crise du bénévolat accentuée par la pandémie sanitaire.

Romain pense qu'il faut aussi montrer l'exemple aux jeunes pour les motiver à s'engager et à prendre des responsabilités . Notre rôle est d'essayer de transmettre.

Intervention de Sébastien MALRAIN ,gérant d'une société de formation sous l'égide du Ministère du Travail, qui présente un dispositif d'aide à d'apprentissage essentiellement pour les jeunes de - de 26 ans .Une solution est par exemple de former un jeune en situation précaire pour exercer , dans le cadre d'un contrat temporaire d' 1 an (21 h dans la structure locale plus des formations spécifiques sur Amiens) , notamment des fonctions d'agent de médiation ou de communication (avec obtention d'un diplôme) sans cout financier pour le club (prise en charge par l' Etat), à condition de signer un contrat d'apprentissage avant le 31/12/2021 pour bénéficier de ces avantages financiers.

Cette année d'apprentissage peut déboucher, en autre, sur des formations d'éducateur ou d'entraîneur dans le domaine du tennis de table .

11. Allocution des invités

M. Christian BRIFFEUIL, Président de la Ligue Hauts de France, met en avant la nécessaire collaboration étroite avec les 5 comités départementaux pour être à l'écoute des clubs pour privilégier des remontées ascendantes du terrain à la Fédération.

Il constate l'investissement réel du comité et des clubs de la Somme pour promouvoir notre sport et la présence de clubs picards au plus haut niveau national (Amiens STT en Pro B chez les hommes et St QUENTIN en Pro A chez les dames) comme , pour la Somme, les excellents résultats de Luca TRASCU du club d'Abbeville, dans sa catégorie d'âge (cadet) au niveau national .

Il souligne aussi le désengagement progressif de l' Etat et la nécessité pour les clubs de rechercher diverses subventions.

M. Patrick LUSTREMANT, Secrétaire Général de la Ligue Hauts de France et élu au comité directeur fédéral de la FFTT parle de deux dossiers fédéral en cours :la crise sanitaire et l'application Spid V 2 (en précisant que tous types de dysfonctionnements de cette nouvelle version doivent être remontés à Gérald OLIVARES, élu à la Ligue) et des efforts financiers de la Fédération auprès des clubs.

M Tony MARTIN, Président du Comité Départemental de l' Aisne estime que l'invitation des différents Présidents de Comites départementaux à chacune de leurs assemblées respectives

est une bonne idée. Il reconnaît l'intérêt du partage des bonnes pratiques et des actions spécifiques dans chaque comité.

(exemple du Séminaire des entraîneurs organisé pour la 1^{ère} fois, par le Comité de la Somme). Le comité de l'Aisne a créé, ainsi, des interclubs jeunes.

Il souligne enfin sa déception en constatant l'absence de personnalités et élus locaux aux réunions du comité.

12. Remise des récompenses

Yves remet les différentes récompenses.

Le Challenge Jacques DERANGERE, qui récompense un dirigeant, un arbitre ou un joueur, est attribué à : Daniel FOULON du club de TTMTE

Le Challenge Emilienne Hardy récompense le club de : FEUQUIERES EN VIMEU

Cette année, le Mérite Départemental (Promotion Yves ALLART, ancien Président du club de FIENVILLERS) est remis à :

- BAUDHUIN Hugues
- club de Moreuil
- GONTARCZYCK Eddy
- club de Villers-Bretonneux
- JUPIN Cécile
- club de Plessier Rozainvillers
- TRASCU Luca
- club d'Abbeville
- VASSEUR Romuald
- club de Puzeaux

Les Coupes de la SOMME n'ayant pas eu lieu, les clubs récompensés en 2019 conservent leurs challenges une deuxième année supplémentaire.

13. Clôture de l'Assemblée Générale

Romain remercie tous les représentants de club et leur souhaite une excellente saison. Il clôture la présente assemblée et convie ses membres au pot de l'amitié offert par le Comité, dans le respect des règles sanitaires.

Romain REVAUX,



Président du CD Somme

Didier PIGOT,



Secrétaire Général

